

Michael Dadoun – Daniel Assouline
Montréal

Montréal, le 3 juillet 2023.

Communiqué de presse

Le vendredi 30 juin, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre a rendu sa décision concernant l'augmentation de capital de Claranova qui avait été annoncée le 15 juin, et dont il avait ordonné la suspension à notre demande le 20 juin dernier.

Cette opération a été contestée, par certains actionnaires, pour différentes raisons, parmi lesquelles l'opposition clairement exprimée par la collectivité des actionnaires à toute opération de ce type lors de la dernière assemblée générale du 30 novembre 2022. Toutes les résolutions prévoyant la délégation d'augmentations de capital au conseil d'administration avaient en effet été rejetées à une majorité de 60% (90% si l'on exclut le vote des dirigeants).

Le fait que la société LIH, contrôlée par M. Marc Goldberg, ait été choisie sans aucune concertation par la direction de Claranova pour garantir cette opération par voie de compensation de créance, représente aussi un motif de contestation. LIH est de ce fait susceptible de devenir actionnaire minoritaire de référence à hauteur de 15% du capital de Claranova sans apporter la moindre liquidité à la société.

La direction de Claranova a une communication financière contradictoire concernant les objectifs de cette opération, ainsi la note d'opération étant contredite par le Président et le Directeur général de Claranova dans leurs interventions publiques postérieures au lancement de l'opération.

Plusieurs administrateurs ont émis des réserves, lors de cette procédure, concernant notamment la durée de cette opération, un administrateur indépendant ayant même décidé de démissionner la veille.

L'association Adanova et un certain nombre d'autres minoritaires se sont joints à l'action judiciaire de Daniel Assouline et Michael Dadoun et étaient représentés lors de l'audience.

Cette contestation n'a cependant pas été suffisante pour remettre en cause l'opération. L'ordonnance de référé rendue le 30 juin permet donc à l'augmentation de capital de se poursuivre.

Daniel Assouline et Michael Dadoun vont étudier attentivement l'opportunité de souscrire ou non à l'augmentation de capital annoncée le 30 juin par Claranova, après analyse de la nouvelle note d'opération qui a été diffusée.

Michael Dadoun – Daniel Assouline

Montréal

Ces actionnaires continuent en tout état de cause d'être très préoccupés par la gestion de Claranova, les dissensions évidentes qui existent au sein du conseil d'administration, et la qualité de l'information financière transmise par la direction de Claranova au marché.

«Les modalités de l'augmentation de capital envisagée par la direction de Claranova ne nous semblent pas conformes aux intérêts de l'ensemble des parties prenantes de Claranova : les salariés, les clients, les fournisseurs et les actionnaires. Néanmoins, nous sommes attachés au développement de Claranova et nous souhaitons vivement que la Direction prenne à l'avenir en considération l'ensemble de ces intérêts pour que l'entreprise puisse se développer. Nous sommes à l'écoute de l'ensemble des parties afin de trouver rapidement des solutions pour permettre à Claranova de connaître le développement que l'entreprise mérite. Nous réfléchissons à mettre en place toutes les mesures de nature à permettre à Claranova de retrouver le chemin de la croissance. » déclarent Daniel Assouline et Michael Dadoun, Président de Assouline Family Trust et The Dadoun Family Trust.

Contact presse:

Charles-Henri d'Auvigny,
Reputation Age
charles-henri@reputation-age.com